

brutale qui blesse n'est plus une qualité. Le mensonge qui pallie un danger, qui réconcilie deux êtres séparés, est un acte très méritoire. Bien mieux, une bonne intention est susceptible de légitimer un acte originellement illégal » (5). Toutes ces attitudes se résument en un comportement général que le mourid doit constamment contrôler, car la foi par excellence se manifeste - affirme encore le Prophète - par un bon comportement envers les hommes ». (Tabarâni) ; cette foi comporte plus de soixante dix branches : la branche la plus infime consiste à écarter d'une voie publique tout obstacle pouvant nuire aux passants ». (Hadith rapporté par tous les Sounan à l'exception de Mouatta Mâlek). C'est cette foi aussi qui subjugué le croyant, en l'empêchant d'être perfide et scélérat ».

D'autres traditions du Prophète définissent, par une claire exemplification, les fondements, les contours et les leitmotifs de cette foi. Un initié accompli ne saurait rechercher la pureté dans l'isolement, car précise encore le Messager de Dieu : « Le croyant qui fréquente les hommes, en opposant la patience à leurs méfaits, a plus de mérite que celui qui les fuit par répugnance à une éventuelle atteinte qu'ils pourraient lui porter » (Moslem et Ibn Hanbal).

« Tout croyant est, vis-à-vis de ses frères, comme un miroir dans lequel se reflètent leurs défauts ». (Idem) ; bref, « la foi, c'est aimer et servir. La turpitude et l'indécence sont les plus vils des caractères qu'un croyant puisse avoir » (idem), la pudeur et la justice contre soi-même, en sont un grand signe. « O. croyants ! observez strictement la justice... dussiez-vous témoigner contre vous-même, contre vos parents, contre vos proches ». (Sourate des Femmes, verset 134). La valeur du geste d'un mourid est hautement appréciable. « Quelle est l'aumône la plus méritoire - demande-t-on un jour au Prophète ? » C'est répond-il - le sacrifice consenti, dans un but humanitaire, par un pauvre dont les moyens sont très limités ». (Nassaïy et Abou Daoud). Dans un autre hadith, le Prophète précise « qu'une simple obole donnée en aumône par un pauvre, vaud mieux qu'une centaine de milliers accordés par un riche.. » (Nassaïy). La qualité de l'acte du mourid, vis-à-vis de son compagnon dans la voie, réside, en effet, davantage dans le sacrifice et le sens d'abnégation, que dans la valeur matérielle du don. « La véritable richesse n'est pas dans l'aisance matérielle ; c'est, plutôt la richesse de l'âme ». (Bokkari, Moslem, Tirmidhi). C'est là une marque de piété manifestée par l'élan généreux de l'âme et le sentiment qu'éprouve le moumin d'être comblé par Dieu. Tout appartient à Dieu ; le fidèle n'est que le dépositaire de ses propres biens. Tous ses comportements doivent s'y adapter. Mais la réciproque est vraie : les uns sont tenus à prodiguer leurs

bons conseils aux autres, à condition de s'épargner la susceptibilité, de ménager les bénignes options et d'accepter, de bon cœur, toute intervention fraternelle. Le célèbre compagnon du Prophète Abdellah Ibn Omar n'a-t-il pas dit : « Qu'Allah enveloppe de Sa compassion quiconque me fait offre de mes défauts ». Le Coran dénigre ceux qui se rétractent, en refusant les sincères avis de leurs fidèles amis. Néanmoins, quelles que soient les conjonctures, les deux compagnons ne doivent aucunement se garder rancune ; bien mieux, en cas de désaveu formel de l'un, l'autre tâchera d'intercéder, en invoquant Dieu, en sa faveur. Une confraternité ne saurait souffrir une simple confrontation, à plus forte raison un affrontement. Les pouvoirs bénéfiques que recèle une liaison non altérée et non truquée, risquent, alors, de s'évaporer. Le Cheikh Tijani a esquissé, dans ses recommandations aux « fokara » de Fès, des fresques palpitantes, en définissant le conditionnement rigoureux et imperturbable d'un conseil adéquat devant être donné et suivi, sans intention dissimulée, ni même un empiètement inconscient.

Mais, peut-on se permettre de rebuter un ami récalcitrant et récidiviste ? Le fameux Abou Dharr dit : « Si un ami change de comportement, en se rabaisant, je l'abhorre pour les mêmes raisons qui m'ont porté à l'entourer de mon affection ». Pour d'autres, ce qu'il faut excréter, c'est l'acte et non la personne, car le Coran incite à simple dégageant de responsabilité à l'encontre d'un désobéissant et non à un désaveu. En haïssant l'acte indigne, on peut aisément se rétracter soi-même, en cas de repentir de l'ami fautif. Le rebut total ne doit avoir comme motivation qu'un apostat, altération de crédo ou désengagement, c'est-à-dire renonciation expresse à un élément essentiel de la foi. Dans toute autre occurrence, on doit rester près d'un ami en détresse morale, en s'abstenant de toute diffamation ou médisance. L'éminent messager d'Allah n'a pas ménagé sa réprobation à un diffamateur, en lui disant : « ne sois pas parmi ceux qui aident le Chœitân (Satan) contre ton frère ». Cette attitude compatissante est plus exigible si celui qui manque à son devoir n'est pas étrangé au concert des initiés. Le tact et le doigté sont, alors, de rigueur.

Le Calife Omar avait-dit-on - un ami qui émigra à Damas; on lui rapporta, un jour, que cet ami tomba dans des vices dont l'alcool. Il lui reprocha cet écart de conduite dans une cordiale lettre de semonce, en lui rappelant certains versets coraniques sur le repentir. L'ami récalcitrant pleura alors d'un vif remords, en se remettant de ses incartades.

Point n'est besoin de souligner donc qu'un compagnon accommodant, conciliant, complaisant et d'humeur facile est un ami idéal ; dégage de tout

esprit critique, manie de blâmer, de dénigrer, de juger sévèrement, il doit également éluder toute compétition qui le mettra en rivalité concurrente avec son confrère. Il faut savoir glisser sur un thème brûlant qui affecte désagréablement, l'âme d'un initié est dans l'obligation de se dépurifier, en se débarrassant de tout élément qui souille, pollue, altère et éloigne du point de référence cristallisé par la tradition authentique et la Sououna bien entendue. Tout écart qui dénature et tronque l'élan spontané du croyant se reflète, dans ses moindres failles, sur le miroir purifié de l'âme. Une conscience initiée s'en ressent durement. Entre cette propension à esquiver discrètement tout facteur susceptible d'imprimer un mouvement excentrique et le véritable altruisme, il n'y a qu'un pas, vite franchi par l'initié inspiré. Les Ansârs, compagnons du Prophète qui l'avaient soutenu à Médine, furent les vrais modèles qui surent céder, de très bon cœur, une grande part de leurs biens, à leurs frères les Mohâjirines, émigrés de la Mekke. Ce fut là le geste idéal qui sert encore d'exemple aux vrais soufis attachés aux notions et valeurs transmises par la tradition. D'autres anecdotes palpitantes et émouvantes dépeignent la morale sociale mohammadienne qui atteint le plus haut degré de perfection. Certes, les impératifs d'ordre communautaire créent, entre confrères, au sein de la congrégation, une cosolidarité qui prime toute pratique dévotionnelle. L'heureuse note de concordance qui sublimait la cité islamique d'antan a été malheureusement faussée par une déviation des concepts et des principes coraniques qui font de l'altruisme le substrat et le critère de la foi véritable. Un égoïsme, à propos même des choses de l'au-delà, doit être banni d'une âme croyante. Plus le caractère de l'initié est d'une transcendance altruiste, plus son grade initiatique est élevé. Le bonheur spirituel est ainsi l'apanage d'un altruisme intégral sans faille. Un véritable soufi est constamment soumis à de dures épreuves qu'il doit affronter, avec courage, sans récriminer et sans se plaindre. C'est le point central du recyclage où l'initié est projeté dans un processus complexe, où tout son potentiel moral est mis à contribution. Mais là encore le point de mire est la Sououna. Si la foi implique la conviction qui s'identifie à un attachement indéfectible à Dieu et à la morale transcendante, elle se manifeste surtout par une sublimation du comportement individuel. Le croyant n'est pas immunisé contre les graves péchés.

C'est un être humain, exposé à tous les risques. Néanmoins, il ne perd que momentanément sa foi, tant qu'il ne s'est pas repenti. Une rétractation doit être ferme et sincère par un retour à Dieu, accompagné d'attrition, de confusion, de pudeur. « Quand un croyant a commis l'adultère, la foi en Dieu se détache de son cœur - précise le Prophète - tant qu'il

n'a pas mis un terme à son péché » (Abou Dawoud). Mais l'acte irrémissible, c'est l'atteinte portée au droit, à l'honneur et à la dignité d'autrui. « Le bon croyant ne profère contre personne des malédictions, des calomnies ou des propos grossiers » (Moslim et Ibn Hanbal). « Ne peut-être considéré comme croyant celui qui mange à satiété pendant que son voisin meurt de faim » (idem). Un autre hadith - apporté par Boukhari et Moslim - résume les grandes lignes de ce grand code soufi : « Trois qualités sont le propre de celui qui goûte la douceur de la foi : aimer Allah et Son Messager plus que quiconque, aimer autrui par amour pour Allah et abhorrer le retour à l'hérésie, comme on exècre d'être rejeté dans l'Enfer ». Tabarâni en ajoute deux autres : le fait de ne pas se laisser entraîner par une dialectique qui cherche à dénier la vérité et l'élan qui vous porte à saluer tout le monde (c'est à dire à être pacifique avec tous) et à être juste même contre vous-mêmes. Une septième caractéristique de la foi a été soulignée par Bezzar dans son Mousnad : il s'agit de « la tolérance et de la clémence à l'égard de toute stupidité ou sottise ». « Le mounâfiq (c'est-à-dire l'infidèle qui se déclare musulman, en cachant sa mécréance) se distingue — rapportent encore Boukhari et Moslim — par trois signes : émettre des propos mensongers, ne pas tenir sa promesse et trahir la confiance placée en lui ». Et Moslim d'ajouter... même au cas où le Mounâfiq pratiquerait la prière et le jeûne ». « La piété ne consiste pas à tourner son visage vers l'Orient et l'Occident, la piété consiste à croire en Dieu, au Jugement dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes : elle consiste aussi à donner son argent, pour l'amour de Dieu, à ses proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs (en détresse) et aux mendiants ; être pieux, c'est encore racheter les captifs (c'est à dire libérer et faire affranchir les esclaves), observer la prière, faire l'aumône, tenir ses engagements, supporter avec courage l'adversité et la misère ».

(Sourate de la Vache, vâfset 176)

« C'est que — souligne encore le Prophète d'après Abou Dawoud — chaque musulman n'a pas que la prière à faire ; il a des devoirs vis-à-vis de sa famille, de ses hôtes et de soi-même ; et il doit s'acquitter pleinement de ses obligations, à l'égard de chacun ».

(1) dans son commentaire du Waghliissiya

(2) d'après ses Foutouhât el-Mekkiyah

(3) Ghazali, « preuve de l'Islam »

(4) c'est la laouha où sont écrits les versets du Coran destinés à être lus et appris par cœur.

(5) Se référer à l'ouvrage d'Abdelaziz Benabdellah « Clartés sur l'Islam ou l'Islam dans ses sources » éd. 1969, Imp. de Fédala. (Mohammédia) p. 21.